



La cense seigneuriale de Froidbermont se situe en Pays de Herve, dans un vallon classé. Cette ferme en carré reprise à l'inventaire du Patrimoine monumental de la Belgique vient de connaître une réaffectation partielle. Le projet est la preuve que ce type de rénovation peut concilier valorisation du patrimoine et nouvelles fonctions.

Les quatre ailes de la ferme s'organisent autour d'une cour pavée. L'une d'elles regroupe deux corps de logis contigus érigés au 17^{ème} siècle. Le premier se caractérise par un haut soubassement alternant assises de grès et de calcaire. La partie supérieure de la façade, en brique, est percée de multiples ouvertures, surmontées par des larmiers moulurés et découpées en quatre travées par des bandeaux verticaux. Le premier étage s'ouvre par des baies à croisée, contrairement au rez-de-chaussée et au dernier niveau qui alignent des baies à meneau. La porte est jumelée avec celle du second logis, plus modeste. Les façades arrières s'ouvrent l'une par des fenêtres à traverse disposées régulièrement, l'autre par des baies à meneau.

Le programme de réaffectation ne porte pas sur toute la ferme mais sur deux de ses ailes. La première est celle des corps de logis qui accueille désormais le logement des propriétaires et une salle de réception. La seconde aile, regroupant d'anciennes étables, abrite quant à elle un gîte.

Avant restauration, certains jours des différentes fenêtres étaient bouchés et de nouvelles ouvertures avaient été aménagées en fonction de l'évolution du bâtiment.

Côté cour, la restauration du logis a permis un retour à une situation initiale pour les baies du rez-de-chaussée. Certains jours autrefois bouchés ont également été réouverts aux étages. Cette réouverture n'est pas complète mais a été réalisée en rétablissant l'équilibre de la façade.

A l'arrière, le même principe d'exploitation des baies existantes a été adopté. Seuls les pignons, après la suppression d'annexes et d'un essentage, ont été percés, chacun d'une baie verticale. Le bois sert non seulement pour les nouveaux encadrements mais aussi pour les palissades structurant les espaces extérieurs et préservant l'intimité des parties privées. Ce nouveau matériau permet d'identifier les interventions contemporaines.

L'aménagement d'un gîte dans les étables ne se traduit au niveau des façades extérieures que par le vitrage de baies existantes.

Cette restauration témoigne de l'adéquation du programme aux caractéristiques du bâtiment et du soin apporté à une mise en valeur des qualités patrimoniales de l'ancienne cense.

1 : la ferme après restauration.

2 : Un pignon des corps de logis après restauration.

3 : la façade des corps de logis, côté cour, après restauration (document A.-S. Joassart).

4 : intérieur d'un corps de logis après restauration (document A.-S. Joassart).

5 : Un pignon des corps de logis après restauration.

Localisation : Froidbermont (OLNE)

Architecte : Jacques GEERTS, Architectes
Urbanistes Valentiny & Associés